

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00291 Numéro SIREN : 751 372 350 Nom ou dénomination : CROC TOUT

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt 1127

CROC-TOUT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL-ESSONNES
751 372 350 RCE EVRY

Comptes annuels

Et Annexes

De l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Carlot


Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Cessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	23 211	23 211		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	289 483	195 764	93 719	116 540
Autres immobilisations corporelles	2 651 593	1 324 781	1 326 812	1 474 561
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	6 000		6 000	2 500
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 600		1 600	1 600
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 000		16 000	16 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 987 887	1 543 755	1 444 131	1 611 201
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	5 908		5 908	7 345
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	447 407		447 407	468 746
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	11 485		11 485	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	46 911	6 029	40 883	52 119
Autres créances	362 411		362 411	397 355
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	226 480		226 480	168 673
Charges constatées d'avance (3)	63 850		63 850	36 487
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 164 452	6 029	1 158 423	1 130 726
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 152 339	1 549 784	2 602 554	2 741 926
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			175 221	

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 380 632	-1 102 366
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	22 142	-278 266
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 348 491	-1 370 632
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	21 604	7 204
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 604	7 204
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	303 200	500 167
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 459 592	1 443 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 784 563	1 921 386
Dettes fiscales et sociales	241 527	223 178
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 941	11 143
Autres dettes	618	6 404
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 929 441	4 105 355
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 602 554	2 741 926
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 559 922	301 273
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 369 519	3 804 082
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 934	1 233
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	12 222 503		12 222 503	12 135 683
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	17 012		17 012	6 066
Chiffre d'affaires net	12 239 516		12 239 516	12 141 749
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8 931	17 836
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			17 427	20 366
Autres produits			4 410	5 658
Total produits d'exploitation (I)			12 270 284	12 185 608
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			8 963 377	8 930 113
Variations de stock			21 340	91 391
Achats de matières premières et autres approvisionnements			30 316	26 532
Variations de stock			1 437	996
Autres achats et charges externes (a)			1 402 499	1 460 466
Impôts, taxes et versements assimilés			131 929	133 767
Salaires et traitements			975 362	1 078 557
Charges sociales			346 893	382 343
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			318 819	317 370
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 029	6 678
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			14 400	
Autres charges			7 184	4 681
Total charges d'exploitation (II)			12 219 585	12 432 894
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			50 699	-247 287
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			1 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			306	429
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 306	429
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			28 450	31 481
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			28 450	31 481
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-27 144	-31 053
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			23 555	-278 339

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	428	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	428	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 004	117
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 004	117
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 577	-117
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-163	-190
Total des produits (I+III+V+VII)	12 272 018	12 186 036
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 249 876	12 464 303
BENEFICE OU PERTE	22 142	-278 266
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier	145 734	379 889
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	428	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	429	
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 000	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	22 000	

ETATS FINANCIERS

2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CROC TOUT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 602 554 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 22 142 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : décroissance moyenne
- Age de départ à la retraite : 60–62 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres faible/Etam moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 56 021 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 211			23 211
Immobilisations incorporelles	23 211			23 211
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	268 859	20 624		289 483
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 473 113	90 702	46 579	2 517 236
– Matériel de transport		2 500		2 500
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 848	34 423	38 415	131 856
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	2 500	3 500		6 000
Immobilisations corporelles	2 880 320	151 750	84 994	2 947 076
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 600			1 600
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	16 000			16 000
Immobilisations financières	17 600			17 600
ACTIF IMMOBILISE	2 921 131	151 750	84 994	2 987 887

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		151 750		151 750
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		151 750		151 750
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		84 994		84 994
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		84 994		84 994

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 211			23 211
Immobilisations incorporelles	23 211			23 211
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 319	43 446		195 764
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 023 122	251 740	46 579	1 228 284
– Matériel de transport		504		504
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	111 279	23 130	38 415	95 993
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 286 719	318 819	84 994	1 520 545
ACTIF IMMOBILISE	1 309 930	318 819	84 994	1 543 755

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 489 172 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 000		16 000
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	46 911	46 911	
Autres	362 411	187 190	175 221
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	63 850	63 850	
Total	489 172	297 951	191 221
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 962
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	399
Total	3 361

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Créances clients	6 029
TOTAL	6 029

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 204	14 400			21 604
Total	7 204	14 400			21 604
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		14 400			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 929 441 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 934	1 934		
– à plus de 1 an à l'origine	301 266	200 196	101 070	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	740	740		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 784 563	1 784 563		
Dettes fiscales et sociales	241 527	241 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 941	139 941		
Autres dettes (**)	1 459 470	618	1 458 852	
Produits constatés d'avance				
Total	3 929 441	2 369 519	1 559 922	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	197 668			
(**) Dont envers les associés	1 458 852			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	76 462
INTERETS COURUS A PAYER	1 934
INTERETS COURUS SUR EMPUNT	740
CONGES A PAYER	74 353
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	30 351
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	5 177
FORMATION CONTINUE A PAYER	14 021
EFFORT CONSTRUCTION A PAYER	4 433
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	6 698
ORGANIC TASCOM A PAYER	31 979
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	5 396
Total	251 544

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	63 850		
Total	63 850		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 351 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 35 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	34	
Ouvriers		
Total	35	

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Alphaprim : Caution Bred Banque Populaire	156 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	156 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				72 500	72 500
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice				5 075	5 075
Amortissements				5 075	5 075
Cumul exercices antérieurs					
Exercice				6 363	6 363
Redevances payées				6 363	6 363
A un an au plus				15 272	15 272
A plus d'un an et cinq ans au plus				54 725	54 725
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				69 997	69 997
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				725	725
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				725	725
Montant pris en charge dans l'exercice				145 734	145 734

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 29 598 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CROC TOUT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 avenue Serge Dassault, 91100 CORBEIL ESSONNES
751 372 350 RCS EVRY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 22 141,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 141,56 euros
Affecté en intégralité au compte report à nouveau antérieur	
Qui se trouve ainsi ramené de	- 1 380 632,49 €
A	- 1358 490,93 €

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

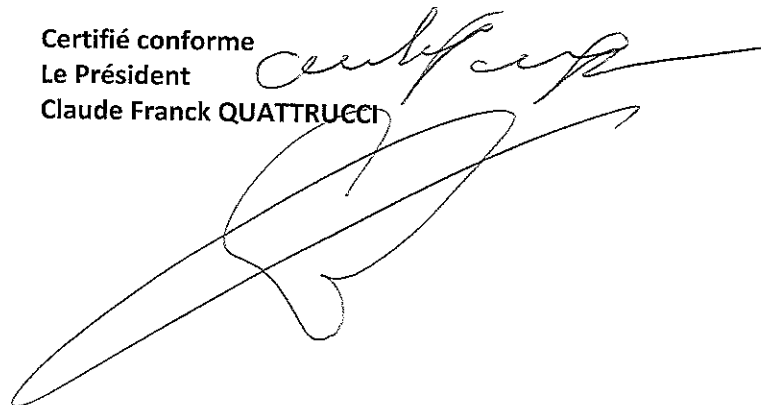
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Claude Franck QUATTRUCCI



CROC TOUT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 avenue Serge Dassault, 91100 CORBEIL ESSONNES
751 372 350 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre résultat d'exploitation a très fortement augmenté passant ainsi d'un résultat d'exploitation négatif de -247 286.74 € en 2017 à un résultat d'exploitation positif de 50 699 € en 2018, alors que notre chiffre d'affaires n'a que très légèrement augmenté (12 141 749 € en 2017 contre 12 239 516 € en 2018).

Cette amélioration s'explique notamment par une meilleure maîtrise des charges d'exploitation.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la société a conclu un contrat d'approvisionnement avec le Groupe Casino et a modifié son enseigne pour devenir « Marché Frais Leader Price ».

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous allons poursuivre nos efforts afin de continuer à augmenter notre chiffre d'affaires tout en maîtrisant nos coûts.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)		900 306 € TTC	192 602 € TTC	104 355 € TTC	710 695 € TTC	1 907 957 € TTC		16 194 € TTC	7 075 € TTC	5 539 € TTC	4 213 € TTC	33 021 € TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		8.06%	1.72%	0.93%	6.36%	17.07%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)								0.13%	0.05%	0.04%	0.03%	0.26%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)													

cel

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)			
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐	Délais contractuels :	(préciser)
	☐	Délais légaux :	(préciser)
	☐	Délais contractuels :	(préciser)
	☐	Délais légaux :	(préciser)

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 239 516 euros contre 12 141 749 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 30 768 euros contre 43 859 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,85%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 9 016 469 euros contre 9 049 032 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 402 499 euros contre 1 460 466 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 131 929 euros contre 133 767 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 975 362 euros contre 1 078 557 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -9,57%.

Le montant des charges sociales s'élève à 346 893 euros contre 382 343 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,27%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 35 personnes contre 38 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 339 248 euros contre 324 048 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,69%.

Le montant des autres charges s'élève à 7 184 euros contre 4 681 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 53,45%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 219 585 euros contre 12 432 894 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

ee

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 50 699 euros contre -247 287 euros lors de l'exercice précédent, soit une forte augmentation.

Compte tenu d'un résultat financier de -27 144 euros (-31 053 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 23 555 euros contre -278 339 euros pour l'exercice précédent, soit une forte augmentation.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 577 euros contre -117 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de -163 euros contre -190 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 22 141,56 euros contre une perte de -278 266,28 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation importante.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 602 554 euros contre 2 741 926 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,08%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 22 141,56 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	22 141,56 euros
Affecté en intégralité au compte report à nouveau antérieur	
Qui se trouve ainsi ramené de	- 1 380 632,49 €
A.....	- 1358 490,93 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -1 348 491 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous vous rappelons que la collectivité des associés, consultée en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé, suivant décision extraordinaire prise en date du 20 octobre 2014, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2018, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Cec

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandat des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société VAL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Françoise BLIAH, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, nous vous proposons de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- la participation des salariés au 31 décembre 2018 est inférieure au seuil légal ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 28 juin 2018 ;
- il n'y a donc pas lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

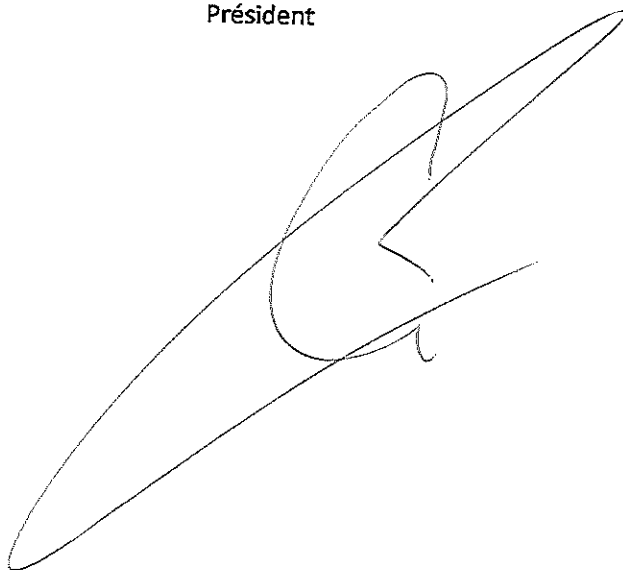
CC

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CORBEIL ESSONNES
Le 29 mai 2019

Claude Franck QUATTRUCCI
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.

CROC TOUT

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL ESSONNES

R.C.S. EVRY 751 372 350

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

CROC TOUT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CROC TOUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mai 2019.

VAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes



Bernard BLIAH
Mandataire social